

# 2<sup>ème</sup> MONTEE HISTORIQUE DE BOUILLY AUTO LEGEND

12 et 13 avril 2025

## REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile Aubeoise organise le samedi 12 et le dimanche 13 avril 2025 une montée historique avec une doublure véhicules de compétition inscrite au calendrier de la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la **ligue Régionale du Sport Automobile le 21 janvier 2025 sous le numéro 6 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 149 en date du 18 février 2025.**

### Article 1 : ORGANISATION

#### Article 1.1 : Officiels

Directeur de course : PIGENET Jean Michel licence 37172 - 0445

Directeur de course adjoint : OLIVAIN Jacky licence 3272 - 0324

Commissaire technique : REVERCHON Jean-Louis licence 6835 - 0421

COLIBERT Roger licence 59209 - 0325

Chef de poste à l'arrivée : ANDRE Christian licence 28147 - 0324

Médecin : Dr VOINEA Vincendu

Ambulances : SAS MUNCH 21320 THOISY LE DESERT

#### Article 1.2 : Horaires

Ouverture des engagements : le 1er mars à 8h00

Clôture des engagements : le 5 avril à 24 h 00

Vérifications administratives : le 12 avril de 16 h 00 à 19 h 15 et le 13 avril de 7 h 00 à 8 h 00

Vérifications techniques : le 12 avril de 16 h 15 à 19 h 30 et le 13 avril de 7 h 00 à 8 h 15

Briefing des participants : le 13 avril à 8 h 30 sur la ligne de départ

#### **Vérifications administratives :**

Elles porteront sur la validité des licences ou des titres de participation, le permis de conduire, la carte grise ou titre de circulation, passeport technique (PTH ou PTN) pour les véhicules de compétition, et attestation d'assurance pour les véhicules régulièrement immatriculés.

### **Vérifications techniques :**

- Pour les véhicules régulièrement immatriculés :

Elles porteront sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime ainsi que le bon état des pneumatiques, du liquide de frein et de la fixation de la batterie.

Sont obligatoires : un extincteur d'1kg minimum en cours de validité, ceintures de sécurité ou harnais (si équipement d'origine) gilets fluorescent et triangle de pré signalisation.

- **Pour les véhicules de compétition, ils devront être conformes aux RTS.**

## **Article 2 : PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS**

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipiers (un par montée) et obligatoirement spécifiés sur le bulletin d'engagement. Il ne peut pas y avoir plus de deux personnes par voiture lors des montées.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité. Pour être autorisé à conduire, un équipier doit lui aussi être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

L'Age minimum d'un équipier est de 16 ans, et doit être titulaire d'un titre de participation.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du règlement jusqu'au 5 avril à 24 h 00 à l'adresse suivante :

ASA AUBOISE

BP 60286

10008 TROYES CEDEX

Tel : 06 25 08 89 75 - 06 81 82 92 52

**Ou par mail sur : [asauboise.inscriptions@gmail.com](mailto:asauboise.inscriptions@gmail.com)**

Les droits d'engagement sont fixés à 110 € (un repas offert - hors Titre de Participation - 5 euros pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est) avec la publicité de l'organisateur, ou 220€ sans la publicité.

Les conducteurs et équipiers devront être en possession d'une licence pratiquant en cours de validité ou d'un titre de participation (à prendre directement sur le site de la FFSA, ou exceptionnellement par l'intermédiaire de l'ASA) TPRLR au prix de 23€.

## **Article 3 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Les voitures admises sont les véhicules **régulièrement immatriculés et construits jusqu'au 31 décembre 2000.**

Equipements des participants : le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire, les matières particulièrement inflammables sont interdites (synthétique, nylon, etc ...). Le port d'un casque adapté à la compétition est obligatoire pour toutes les voitures sans exception et pour les véhicules de compétition, conformes aux RTS.

**En doublure seront admis les véhicules de compétition conformes aux RTS.**

## Article 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le parcours se situe sur la D 72 sur une longueur de 1650 mètres avec une pente moyenne de 3%.

Il est prévu une montée de reconnaissance à 9 h 00 le dimanche 13 avril et les montées se dérouleront ensuite à partir de 10 h 00 jusqu'à 17 h 30. Les voitures de Tourisme se présenteront en début de chaque montée, les véhicules de compétition ensuite. Les départs seront donnés toutes les 30 secondes.

Le nombre maximum de véhicules est fixé à 100.

Si à la date du 5 avril, le nombre de véhicules participants est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Les engagements seront alors intégralement remboursés.

## Article 4.4 : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Une ambulance (SAS MUNCH) sera présente au départ de la montée.

Un médecin (Docteur VOINEA Vincendu) sera présent au départ de la montée.

## Article 5 : ASSURANCES

L'ASA Auboise a souscrit une assurance en responsabilité civile selon la réglementation en vigueur.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipiers, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent, conducteur, équipier est totalement responsable de son ou de ses assurances.

## Article 6 : PUBLICITE

Publicité obligatoire :

**L'AUTO LECLERC ROMILLY SUR SEINE**

## Article 7 : REMISE DE SOUVENIRS

La remise de souvenirs aura lieu le 13 avril à 18 h 00 sur la ligne de départ.



[asa-auboise.com](http://asa-auboise.com)